

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 41

Séance du : 18 octobre 2022

Objet : SIED 70 – Étude de faisabilité chaufferie bois

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) – Mme Alison CALPENA JUAREZ (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Johann BOUGARDIER – Mme Christelle ROY (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire informe que le SIED 70 s'est engagé, dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur son territoire, dans un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage publics.

Ainsi, le SIED 70 propose aux collectivités la réalisation d'études de faisabilité « bois-énergie », sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents.

Pour cela, Monsieur le Maire précise que la commune doit déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Cette délégation permettra :

- d'optimiser le coût unitaire des études,
- de décharger les collectivités du dossier de financement et de la consultation des bureaux d'études,
- d'éviter aux collectivités d'engager l'intégralité du coût de l'opération,
- de faciliter et de donner une cohérence à l'observation des résultats, par l'intervention d'un seul bureau d'études.

Les collectivités intéressées par la réalisation d'une étude de faisabilité signent, avec le SIED 70, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage permettant au syndicat de se charger des démarches administratives et financières des études contre paiement du reste à charge par les collectivités.

Monsieur le Maire précise que pour cette opération, l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le SIED 70 apportent un soutien financier à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire précise qu'une étude consiste à évaluer la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique au bois, en proposant des solutions techniques adaptées au contexte.

Pour cela, l'étude proposera des solutions pour :

- s'assurer la pérennité de l'approvisionnement en plaquettes forestières, en favorisant une logique de développement local. Elle comparera la solution bois à une solution de référence en énergie fossile,
- monter juridiquement et financièrement l'opération.

Monsieur le Maire indique que tout au long de l'étude, la commune bénéficiera également de l'appui technique du SIED 70 qui vérifiera la qualité des recommandations et des rendus fournis par le prestataire retenu.

Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de lancer une étude de faisabilité biomasse pour les bâtiments suivants :

- Bâtiments communaux : Mairie, écoles maternelle et primaire, périscolaire, micro-crèche, salle US FROTEY, maison des associations, église ;
- Bâtiments de l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (AHSSEA) : château et dépendance, maison de l'étang, centres éducatifs, logements de fonction, Point Habitat Jeune (PHAJ) et salle polyvalente, Service d'Accompagnement des Jeunes en Semi-Autonomie (SAJES), Service d'Accueil de Femmes En Difficulté (SAFED), Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile (SESSAD) ;
- Bâtiment de la fédération ADMR de Haute-Saône.

D'autres bâtiments pourront également être étudiés si le prestataire en déclare l'intérêt lors de sa visite initiale.

Le montant du reste à charge financier de la commune sera établi en fin de programme.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le principe de réalisation d'une « étude de faisabilité bois-énergie » pour les bâtiments cités précédemment,
- 2) S'ENGAGE à mandater la maîtrise d'ouvrage de cette étude au SIED 70,
- 3) S'ENGAGE à s'acquitter du montant du reste à charge financier établi par le SIED 70 à l'achèvement de l'étude de faisabilité,
- 4) S'ENGAGE à accueillir dans de bonnes conditions le prestataire et à lui fournir l'accès aux informations et lieux nécessaires au bon déroulement de sa mission,
- 5) AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tout document afférent à cette opération.

**Nombre de votants :** 13 (M. JM. JAVAUX ne participe pas au vote)

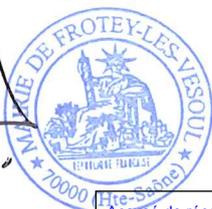
**Vote :** 13 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMINA

Accusé de réception en préfecture  
070-217002617-20221018-DE2022-41-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022